

## LE CONSEIL DES DROITS DE L'HOMME ADOPTE LES RÉSULTATS DE L'EXAMEN PÉRIODIQUE D'ISRAËL ET TIENT UN DÉBAT SUR L'ASSISTANCE TECHNIQUE

27 mars 2014

Le Conseil des droits de l'homme a adopté, ce matin, le document final résultant de l'Examen périodique universel s'agissant d'Israël après avoir tenu son débat général sur l'assistance technique et le renforcement des capacités dans le domaine des droits de l'homme.

Le Président a indiqué que, sur la base des informations fournies, Israël avait accepté 54 recommandations sur les 244 qui lui ont été adressées. En l'absence de la délégation israélienne, le Président du Conseil a lu une lettre du Ministère israélien des affaires étrangères qui explique qu'en raison d'une grève au sein du ministère, Israël n'est pas en mesure de présenter ses observations et conclusions, mais assure de son plein engagement en faveur des droits de l'homme. L'examen du document final sur Israël a donné lieu aux interventions des délégations suivantes: Pakistan, République arabe syrienne, Royaume-Uni, États-Unis, Venezuela, Canada, Cuba, Égypte, Monténégro. Les ONG suivantes ont également pris la parole: *Touro Law Center*, *The Institute on Human Rights and The Holocaust*; Commission internationale de juristes; Fédération internationale des ligues des droits de l'homme (FIDH); *Human Rights Watch*, *Al-Haq*, *Law in the Service of Man*, *Amnesty International*; Association internationale des avocats et juristes juifs et *United Nations Watch*.

/...

### Examen périodique universel d'Israël

#### Déclaration liminaire du Président

M. BAUDELAIRE NDONG ELLA, Président du Conseil des droits de l'homme, a indiqué que l'Ambassadeur d'Israël l'avait informé qu'une grève paralysait le Ministère israélien des affaires étrangères, ce qui rend impossible l'envoi d'une délégation à Genève ou même la présence d'un représentant dans la salle. En conséquence, les autorités israéliennes ont demandé de reporter l'adoption de leur document final. Sur la base des précédents établis, le Conseil a décidé de leur accorder un délai supplémentaire au cours de la présente session. Par une lettre datée du 14 mars, le Président a ainsi informé l'Ambassadeur d'Israël qu'un délai leur serait accordé jusqu'à aujourd'hui. Conformément aux pratiques existantes en la matière, le Président a proposé différentes options dans le cas où la grève se serait poursuivie, à savoir l'envoi d'une délégation composée de fonctionnaires d'un ministère autre que celui des affaires étrangères, d'un message vidéo ou d'un document écrit afin d'éclaircir la position d'Israël sur les recommandations. Le 24 mars, les autorités israéliennes ont envoyé un courrier indiquant que la grève se poursuivait et précisant la position du Gouvernement d'Israël sur les recommandations reçues au cours de son examen. Sur la base des dispositions pertinentes des résolutions 5/1 et 16/21 du Conseil, le Conseil va donc procéder à l'adoption du document final d'Israël sans la présence d'une délégation mais sur la base d'un courrier qui sera lu par le Président.

Le Conseil est saisi du rapport sur l'examen périodique d'Israël ([A/HRC/25/15](#)), qui s'est déroulé le 29 octobre 2013. Les trois rapporteurs chargés de faciliter cet examen étaient les Maldives, la Sierra Leone et la République bolivarienne du Venezuela.

#### Pays concerné

En l'absence de la délégation israélienne, M. BAUDELAIRE NDONG ELLA, Président du Conseil des droits de l'homme, a lu une lettre du Ministère israélien des affaires étrangères. Celui-ci assure que l'État d'Israël est fermement engagé dans l'Examen périodique universel. Suite aux consultations avec les ministères concernés et les organisations de la société civile relatives aux 237 recommandations reçues, Israël est en mesure de soutenir tout ou partie de 105 recommandations. Malheureusement, en raison d'une grève au sein du Ministère des affaires étrangères, les représentants d'Israël ne sont pas en mesure de présenter leurs observations et conclusions. Israël s'en excuse et assure le Conseil de son plein engagement en faveur des droits de l'homme. Le Président, qui a noté les efforts d'Israël, a indiqué que 54 recommandations bénéficiaient de son appui.

#### Débat

Le Pakistan a regretté qu'Israël n'ait pas mis en œuvre les recommandations de son premier l'Examen périodique, en particulier celles faisant référence à l'État de Palestine. Que peut faire de pire un pays que d'en occuper un autre, a demandé le représentant.

La République arabe syrienne a déclaré n'avoir observé chez Israël qu'un ton méprisant en ce qui concerne l'occupation de la Palestine. Comment ce pays peut-il mettre en œuvre des recommandations vieilles de seulement quelques mois alors qu'il refuse de mettre en œuvre celles formulées il y a plusieurs années?

Le Royaume-Uni a dit regretter l'absence d'Israël, mais demandé que cette absence ne soit pas présentée comme un manque de coopération. Le Royaume-Uni continue de demander à Israël de respecter les droits de l'homme des Palestiniens et en particulier de libérer les enfants détenus dans ses prisons.

Les États-Unis se sont félicités de la déclaration d'Israël, en espérant qu'Israël continuera de participer aux travaux du Conseil. Les États-Unis saluent la tradition démocratique et l'engagement fort d'Israël en faveur des droits de l'homme, de la liberté politique et des libertés civiles. Ils sont préoccupés par le fait que certains États ont émis des recommandations qui ne relèvent pas du mandat du Conseil et qui doivent être discutées par les parties israéliennes et palestiniennes dans le cadre de négociations bilatérales directes.

Le Venezuela s'est dit déçu par le manque de volonté dont fait preuve l'État d'Israël. Sur les 237 recommandations reçues, le Gouvernement en rejette la plupart. Le Venezuela demande à Israël d'autoriser la Palestine à exercer son droit à l'autodétermination et de mettre fin à la colonisation et à l'occupation illégales. Il faut punir les responsables d'exactions et de violations des droits de l'homme qui jouissent de l'impunité. Israël doit respecter les recommandations issues de l'Examen périodique universel.

Le Canada s'est félicité de la participation d'Israël à l'Examen périodique universel et aux travaux du Conseil. En tant que pays démocratique fondé sur l'état de droit, Israël est pleinement engagé en faveur des droits de l'homme, estime le Canada, qui se félicite de l'acceptation de 103 recommandations portant notamment sur les droits des femmes et les conditions d'accès à la justice. Israël doit continuer le dialogue constructif engagé au niveau national dans le cadre de la préparation de son deuxième rapport.

Cuba a déploré les excuses avancées par Israël pour ne pas participer aux échanges, estimant qu'elles démontrent que ce pays ne respecte pas le Conseil et son mécanisme d'Examen périodique universel. Cuba dénonce les graves violations des droits de l'homme par Israël et appelle ce pays à respecter le droit international humanitaire, en particulier la Quatrième Convention de Genève. Il l'appelle aussi à respecter les règles de l'Examen périodique universel et à mettre en œuvre les recommandations qu'il a acceptées.

L'Égypte a estimé que la situation actuelle n'était pas surprenante après un an et demi de boycottage par Israël des travaux du Conseil. L'Égypte rappelle qu'Israël doit mettre un terme à l'occupation des territoires palestiniens occupés, du Golan syrien et des zones situées en territoire libanais. Le blocus de Gaza doit également être levé. Le Mur de séparation doit être détruit. L'Égypte a également mis en cause la pratique des détentions arbitraires par Israël.

Le Monténégro a vivement encouragé le gouvernement israélien à continuer de participer de manière positive au processus d'Examen périodique universel, et à mettre en œuvre les 105 recommandations acceptées.

#### Organisation non gouvernementales

Le Touro Law Center a accusé le Conseil d'avoir passé six heures la semaine dernière à condamner Israël en abordant le point 7 de son ordre du jour relatif à la situation des droits de l'homme dans les territoires palestiniens. Les meilleurs soutiens à l'Examen périodique universel sont les pays qui ont les pires bilans en matière de droits de l'homme. Le Touro Law Center a par ailleurs accusé les ONG qui devaient prendre la parole après lui d'intolérance notable. Il ne s'agit pas de droits de l'homme mais d'antisémitisme.

L'International Commission of Jurists a demandé à Israël de respecter le droit international, y compris dans le cadre de l'occupation de la Palestine, en évitant par exemple de démanteler les biens palestiniens, de poursuivre la colonisation ou de détenir arbitrairement les Palestiniens et de construire son mur de séparation.

La Fédération internationale des ligues des droits de l'homme (FIDH) a rappelé qu'Israël est lié par ses obligations internationales, y compris dans le cadre de l'occupation de la Palestine. L'ONG s'est également dite préoccupée par les activités des entreprises exerçant dans les territoires palestiniens occupés. Elle a par ailleurs demandé au Gouvernement de renoncer à la loi sur le financement extérieur des organisations de la société civile adoptée par le Parlement israélien.

Human Rights Watch a regretté l'absence d'Israël aujourd'hui, en déplorant que les membres des forces israéliennes responsables de meurtres, notamment d'un employé de l'UNRWA, bénéficient de l'impunité, tout comme les colons israéliens qui attaquent les Palestiniens et leurs biens. Les autorités israéliennes continuent de détenir arbitrairement et de restreindre la liberté de mouvement des Palestiniens, y compris des enfants et des manifestants pacifiques.

Al-Haq, Law in the service of man a déclaré que, la semaine dernière, des soldats israéliens ont tué un adolescent âgé de 14 ans à l'occasion de l'un des huit incidents rapportés le mois passé. Le même jour, Israël a approuvé la création de 184 nouveaux logements et la démolition de deux structures à Beit Hanina, un quartier de Jérusalem-Est, ce qui a conduit à l'expulsion de deux familles palestiniennes. L'ONG dénonce le fait qu'Israël a refusé les recommandations l'appelant simplement à respecter le droit international humanitaire dans les territoires occupés et à coopérer avec les mécanismes des Nations Unies. L'absence de coopération d'Israël avec le mécanisme de l'Examen périodique universel remet en cause sa transparence et son impartialité. La communauté internationale doit mettre un terme à la culture d'impunité qui prévaut en Israël et prendre des mesures pour qu'Israël rende des comptes concernant sa non-coopération persistante avec les Nations Unies, y compris ce Conseil.

*Amnesty International* s'est dite préoccupée par l'absence de mention, dans le rapport national d'Israël, de la situation des droits de l'homme dans les territoires occupés, en contradiction avec le droit international humanitaire. Israël doit porter une attention particulière à la situation dans les territoires occupés. Les problèmes de sécurité ne peuvent pas être un prétexte pour ignorer des recommandations importantes. Il faut garantir la reddition des comptes s'agissant des morts de Palestiniens imputables à l'armée. Il faut mettre un terme au blocus de Gaza et aux destructions des propriétés palestiniennes.

L'*Association internationale des avocats et juristes juifs* a dit préférer non pas commenter les questions relatives à l'amélioration de la performance d'Israël en matière de droits de l'homme mais plutôt les critiques non constructives de certains États à son endroit. Il s'agit de motifs politiques qui contredisent le processus d'Examen périodique universel destiné à améliorer les droits de l'homme. Ces États préfèrent se référer à la prétendue «agression» israélienne, à sa politique d'«occupation» et à la situation des droits de l'homme dans les territoires palestiniens occupés, a déploré l'ONG. Or, si Israël aborde aussi, dans son rapport, la situation des droits de l'homme dans ces territoires, ceux-là ne sauraient être au centre de l'examen de ce pays.

*United Nations Watch* a déploré l'impossibilité d'Israël à participer à la séance d'aujourd'hui du fait de l'exercice du droit de grève de ses fonctionnaires. L'ONG estime que le rapport d'Israël contient des commentaires et des recommandations intéressants pour la promotion et la protection des droits de l'homme. L'ONG a attiré l'attention sur le fait que le rapport évoque aussi une question importante ne pouvant être passée sous silence, à savoir le traitement sélectif et politisé d'Israël.

*Ce document est destiné à l'information; il ne constitue pas un document officiel*

HRC14/052F